

ABONNEMENT.

Saumur 5
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Ann. des, la ligne. 20 c.
 Réclames. 30
 Faits divers. 75

RESERVES SOUS PAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 JANVIER 1884.

LE BUDGET ET LA CRISE

Voici un fait qui nous permet de mesurer la profondeur du gouffre où sont déjà à moitié ensevelies les finances publiques. Les Chambres ont voté un milliard provisoire, et le rapporteur général, M. Jules Roche, a fait cette déclaration :

« La commission du budget a examiné si le crédit de 4,032,916,767 fr. demandé par le gouvernement correspond au chiffre voté par la Chambre, et elle a constaté que ce chiffre représentait exactement le quart de la somme totale. »

Donc la somme totale est quatre fois plus grande, soit 4 milliards 134,667,068 francs.

Or le total général des recettes votées par les deux Chambres est de 3 milliards 4 millions et demi.

Différence entre les recettes et les dépenses, 1 milliard 127 millions.

Où prendra-t-on la différence ?

Suivant le noif avec de M. Tirard, on la demandera « à je ne sais qui ».

A l'emprunt ou à l'impôt nouveau.

Pourquoi les dépenses sont-elles d'un milliard plus élevées que les recettes ? Parce que nous sommes en République, parce que nous avons la guerre à soutenir en Chine et les élections à faire en France.

L'année 1885 sera donc l'année de la guerre, l'année des élections, l'année des emprunts et des impôts nouveaux. Puissent les électeurs s'en souvenir !

Nos paysans savent en quel état la République a mis l'agriculture ; la culture du blé devient impossible, les fermes ne trouvent plus preneurs et les terres en plusieurs départements demeurent en friche.

Les ouvriers ne sont guère moins à plaindre. La Commission des 44 a recueilli à cet égard les informations les plus désolantes. Cinq de ses membres, MM. Floquet, président ; de Lanessan, rapporteur ; Ray-

mond, Langlois et Liouville, ont fait à Lyon et à Saint-Etienne une enquête qui constate les plus tristes résultats. A Saint-Etienne, la rubannerie, qui faisait 93 millions d'affaires, a vu tomber ses opérations à 43 millions ! Les syndicats ouvriers du tissage s'expriment ainsi :

« Le tissage en notre ville était, il y a cinq ans, prospère, et l'ouvrier gagnait en moyenne quatre francs. Depuis ce temps, de saison en saison, le travail s'est fait de plus en plus rare, et les salaires de moins en moins rémunérateurs ; de telle sorte qu'aujourd'hui soixante-quinze métiers sur cent sont inoccupés, ce qui fait que les sept dixièmes des ouvriers tisseurs sont sans travail. Ceux qui ont du travail ne gagnent que la somme dérisoire de 4 fr. 25 par jour. Ces chiffres sont de la vérité la plus exacte. »

Le bassin houiller de la Loire est, d'après le rapport des cinq députés, menacé d'une ruine totale. Une partie des ouvriers ont été renvoyés, et ceux qui restent ne travaillent que la moitié de la semaine, et encore le salaire de la journée a été diminué.

Les ateliers de la Buire, dépose le maire de Lyon, ont réduit leur personnel des deux tiers ; au lieu de 4,500 ouvriers, ils n'en occupent plus que 500. Les ateliers de Paris-Lyon-Méditerranée, à Oullins, ont renvoyé les ouvriers auxiliaires.

La production des soieries a diminué de 400 millions par an ; cent mille personnes sont atteintes par cette crise, sur lesquelles douze mille au moins n'ont d'autre ressource que la charité publique. La misère noire s'est assise au foyer de l'ouvrier, et la crise va en augmentant, la misère des uns prépare la misère des autres.

Bien des causes évidemment ont amené cette crise redoutable, le rapport des cinq signale en particulier celles-ci :

« La France est de tous les pays du monde celui qui paie les impôts les plus lourds, elle est de tous ceux où le service militaire a le plus d'exigences réelles ; elle est de tous ceux où la population augmente

le moins rapidement : autant de causes, qui, forcément, élèvent le prix de revient des produits de l'industrie. Cet état de choses doit préoccuper les pouvoirs publics. »

Ils s'en moquent bien ! leur unique souci est d'assurer la réélection d'une majorité servile, et par suite leur propre maintien aux affaires.

« De même que tous les déposants, dit le rapport des cinq, sont d'accord pour mettre sur le compte du poids trop lourd des impôts une partie des déboires de l'industrie française, tous sont unanimes à demander une diminution aussi prompte que possible des charges publiques. Tous, patrons comme ouvriers, voient dans cette diminution l'un des remèdes les plus efficaces contre le malaise dont ils souffrent. »

Bien raisonné ! Maintenant, il faut tirer les conséquences de ces sages prémisses. Qui en pleine paix a augmenté nos charges de huit cents millions ? La République.

Donc chassons la République.

S'apprête-t-elle à diminuer ses charges écrasantes ? Non ; elle établit un budget où les dépenses surpassent les recettes de un milliard 127 millions ; un emprunt est inévitable, aussi des impôts nouveaux.

Donc chassons la République.

Les ouvriers le comprendront-ils ? Nous n'en savons rien. Des meneurs exploitent leur misère et l'exploiteront plus vivement encore ; leur disent : la bourgeoisie nous ruine, emparons-nous des biens de la bourgeoisie. Ce raisonnement est insensé ! Une guerre sociale ne ferait qu'augmenter la misère publique. Le partage des biens est une chimère aussi funeste qu'irréalisable ; après la liquidation sociale, l'ouvrier serait plus pauvre que jamais, elle aboutirait non pas à une égale répartition de la richesse, mais à la fortune scandaleuse de quelques Gambetta de ruisseau et à la ruine de milliers de familles laborieuses.

Les ouvriers sans travail ont obtenu à Marseille la création d'ateliers communaux. Voici ce qui est arrivé : D'abord, un

nombre d'ouvriers relativement très-retreint a pu être occupé, les autres ont continué à se serrer le ventre. Ceux qui avaient travaillé sont allés la veille du jour de Noël réclamer leur paye. A l'Hôtel-de-Ville on a commencé par faire émarger les travailleurs sur les registres municipaux, mais quand il a fallu payer, changement de décor. « Je n'ai point d'argent, » a répondu le receveur municipal ; les ouvriers avaient signé ; ils avaient donné quittance d'une somme qu'ils n'ont point touchée !

Quelle meilleur moyen d'exciter le peuple à la guerre civile ! Si les ouvriers avaient été plus nombreux ; s'ils avaient été surexcités, comme cela s'est vu en tant d'autres circonstances, ils auraient brûlé l'Hôtel-de-Ville, ou jeté à la mer des administrateurs aussi imprévoyants.

La situation économique est donc déplorable. Il ne s'agit plus aujourd'hui de faire de la politique de sentiments, nous en sommes à la politique de raison, à la politique d'affaires. La faim n'entend rien aux belles phrases, il faut du travail et du pain.

H.-A. MARTIN.

Chronique générale.

Effrayé des lourdes responsabilités qui pèsent déjà sur lui, le général Campanon n'a pas voulu se prêter plus longtemps aux exigences coloniales de M. Ferry.

Il s'est rappelé enfin le mot prononcé par lui devant la commission du Tonkin : « Six mille hommes... pas un de plus », engagement inscrit sur les procès-verbaux, et qu'il a oublié de tenir ; il a donné sa démission.

L'Officiel l'enregistre aujourd'hui, et publie un autre décret qui nomme à sa place le général Lewal, commandant le 47^e corps d'armée, à Toulouse.

Un autre décret élève le général Brière de l'Isle au grade de général de division.

**

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE II

LE CARREFOUR DE LA MORT-AU-BRAC (suite).

Les nouveaux venus étaient d'une taille gigantesque. Le plus âgé était vêtu d'un chapeau de paille et d'un paletot, c'était un homme à l'aise. Il vivait de son état de charpentier à Morannes, près du bourg, mais il braconne encore et solidement, suivant la tradition paternelle, tous les dimanches.

Quant à Pierre, le plus jeune, il était fermier sur la même commune, près du moulin de Pendu. Il paraissait plus vieux que son frère, parce que le travail des champs fatigue l'homme plus vite que tout autre travail. Ses cheveux gris bouclés s'échappaient de son bonnet. Il tenait à la main un gros bâton.

— Bonjour, père Pouplard, dirent à la fois Jacques et Pierre Faucheur.

— Bonjour, mes fils, bonjour ! venez saluer des amis.

— Tiens ! Pierre Huau, Jean Besson ! Bonjour, les amis. On est heureux de se rencontrer de temps en temps.

— C'est justement ce que je disais, s'écria le père Pouplard. Il ne faut pas perdre les bonnes traditions. Asseyons-nous, mes enfants : il y a encore des amis qui vont venir ; ils l'ont promis.

— Qui donc ? demanda Jacques Faucheur.

— Vous verrez cela tout à l'heure.

— Et votre histoire ? reprit Besson.

— Je vais l'achever, en abrégé.

— Mais non, père Pouplard, dit Pierre Faucheur, n'abrégez pas. J'aime beaucoup ces histoires. Dites-nous seulement le commencement.

— Oh ! le commencement est bien simple. Il s'agit de deux braconniers de 1835, Christophe et Mathurin, qui aimaient tous deux la jolie Perrette, mais Perrette préférait le beau Christophe, et même un jour que le sournois et jaloux Mathurin disait du mal de son camarade, Perrette mit Mathurin à la porte, et bon train, je vous en réponds !

— Elle avait raison, dit Faucheur.

Et il ajouta d'un ton de voix terrible :

— Quand un camarade trahit, il faut le punir, je ne connais que cela.

Le père Pouplard vit bien que Faucheur arrivait au rendez-vous sous l'empire de quelque préoccupation. Mais il feignit ne pas s'en apercevoir, et continua tranquillement son histoire :

— Quand Mathurin se vit repoussé par Perrette, il ne cessa pas d'être amoureux, mais il devint furieusement jaloux, et jura de perdre Christophe, le seul rival qu'il eût à craindre.

Or, justement Christophe avait tiré quelque temps auparavant sur un garde avec du petit plomb et l'avait blessé ; mais la justice n'avait pas trouvé le coupable.

Mathurin ne fit ni une ni deux : il s'en alla à Durtal, dénonça ce camarade, raconta tous les détails de l'histoire, montra le petit plomb dont se servait habituellement Christophe, et qui se trouvait être le même que celui qui avait blessé le garde.

Je n'ai pas besoin de vous dire la suite : Christophe fut arrêté la nuit même, et interrogé sur l'emploi de son temps, le soir de l'événement. Il s'embrouilla, vit bien qu'il avait été trahi, pensa bien que c'était par son rival, et finit par tout avouer. Il aurait pu dire que Mathurin chassait avec lui ce jour-là, mais il ne le dit pas.

— Le brave Christophe ! dit Besson. Où demeure-t-il ?

— Il demeure au ciel, dit le père Pouplard.

Et il ajouta, au milieu d'un profond silence, en ôtant son bonnet bleu :

— Il est mort en prison, tué par le chagrin : la Cour d'assises l'ayant condamné à trois années.

— Et Mathurin ? demanda Faucheur, très-ému,

et tenant son fusil d'une main fébrile.

— Mathurin ? reprit Pouplard, il épousa trois mois après la jolie Perrette, qui ne savait pas que ce fût lui qui avait vendu son fiancé.

— Le misérable ! grommela Pierre Huau.

— Vit-il encore ? demanda Besson.

— Il ne vit plus, et pour cause, mes enfants. Et c'est ici que commence mon histoire sur le carrefour de la Mort-au-Brac. — Mais je crois entendre quelqu'un.

— Oui, dit Jacques Faucheur. On vient par là ! Et il désigna le sentier qui menait à Daumeray.

Au même instant, arrivaient Anatole et Baptiste, que nos lecteurs connaissent, et qui faisaient partie, eux aussi, des invités du père Pouplard.

La présentation fut courte et silencieuse ; puis, tout le monde s'assit. Le cercle commençait à se fermer. Il n'y avait plus que quelques places vides.

— Attendez-vous encore quelqu'un ? demanda Huau.

— Oui, répondit le vieux braconnier. J'attends Rouget et le Potard.

— Très-bien, fit Baptiste. Et Julien ?

— Je ne l'ai pas invité. Je me doute de lui. En voilà encore un... mais suffit. N'allons pas trop vite.

— Si vous acheviez votre récit ? demanda Faucheur.

— Je le veux bien, répondit le père Pouplard. Et se tournant vers les nouveaux venus :

Le général Lewal, qui est appelé au ministère de la guerre, a soixante ans.

Il est entré à Saint-Cyr en 1844 ; il en est sorti en 1843 comme sous-lieutenant, élève à l'École d'application d'état-major.

Promu lieutenant en 1846, capitaine en 1848, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1854, lors de la guerre de Crimée, il n'obtint le grade de commandant que le 40 mai 1859, au début de la campagne d'Italie.

Il fit la campagne du Mexique d'où il revint lieutenant-colonel et officier de la Légion-d'Honneur.

Nommé colonel en 1868, il fut attaché en 1870 à l'état-major général de l'armée du Rhin. En 1871, il était chef d'état-major d'une des divisions chargées d'opérer contre la Commune. Promu au grade de commandeur en 1871, il fut nommé général de brigade en 1874 et remplit alors les fonctions de chef d'état-major général du 45^e corps d'armée.

Promu général de division le 19 février 1880, il fut appelé en 1883 à la tête du 17^e corps d'armée.

Le *Voltaire* prévoit que le général Lewal va tout bouleverser dans l'armée :

« Sa nomination, dit ce journal, ouvre donc l'ère des grands changements. Nous le jugerons à l'œuvre.

» Sans dédaigner la tradition, le général a sacrifié la légende et a posé, dans des écrits remarquables, les bases fondamentales de l'armée nouvelle et de la guerre moderne.

» Quoique les ouvrages du nouveau ministre de la guerre soient entièrement consacrés aux choses de l'armée, certaines de ses propositions sont pourtant si contraires aux idées qui avaient généralement cours avant la guerre de 1870, que les théories du général Lewal en matière de recrutement, d'avancement et d'organisation, sont aujourd'hui assez répandues pour qu'il soit nécessaire de les détailler par le menu.

» Le général Lewal est partisan de l'égalité absolue devant la loi du service militaire. Il a toujours soutenu ce principe. Il le maintiendra comme ministre. Le fait est à signaler, car on prétendait que la retraite du général Campenon, à la veille de la seconde délibération sur le service de trois ans, n'était pas de nature à déplaire au président du conseil, que l'on représente comme opposé à ce service. A cet égard donc, il n'y a rien de changé. »

Le général Lewal est donc un novateur. Pauvre armée ! pauvre armée !

Le général Campenon n'a pas négligé de se donner ses petites étreintes avant de partir.

Par décret en date du 2 janvier, M. Campenon, général de division, ministre de la guerre, est promu à la dignité de GRAND-CROIX dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

M. le ministre de la guerre n'était grand-officier que depuis le 7 février 1882. On voit

que M. Campenon soigne plus ses intérêts que ceux de notre armée.

Le décret porte « services exceptionnels ». Nous ne serions pas fâché de savoir lesquels ?

Le Président de la République a signé, le 30 décembre 1884, un décret admettant à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, M. le commandant Labordère, sénateur démissionnaire.

Il n'y a pas eu conseil des ministres samedi parce que les absents sont trop nombreux.

M. Waldeck-Rousseau est parti pour Nantes ; M. Martin-Feuillée pour Rennes ; M. Campenon n'était pas remplacé. Enfin plusieurs autres sont partis également pour souhaiter la bonne année chez eux.

LES NOUVEAUX EVÊQUES.

Le *Journal officiel*, après plus de trois mois d'attente, se décide à publier les décrets portant les nominations des évêques et archevêques aux sièges vacants de Cambrai, du Mans, de Verdun, d'Agen et de la Basse-Terre (Guadeloupe).

Nous extrayons de ces décrets les articles qui enregistrent les nominations des nouveaux prélats en en conservant la rédaction inconvenante du *Journal officiel* :

« M. Hasley (François-Edouard), archevêque d'Avignon, est transféré à l'archevêché de Cambrai, vacant par le décès de M. Duquesnay.

» M. Cœuret-Varin (Charles-Evariste), vicaire général d'Agen, est nommé à l'évêché d'Agen, en remplacement de M. Fonteneau, promu, archevêque d'Albi.

» M. Labouré (Guillaume-Joseph), vicaire général d'Arras, est nommé à l'évêché du Mans, vacant par la mort de M. Chaulet d'Outremont.

» M. Gonindard (Jean-François-Noël), du diocèse de Lyon, est nommé à l'évêché de Verdun, vacant par le décès de M. Hacquet.

» M. Oury, aumônier de la marine, est nommé à l'évêché de la Basse-Terre (Guadeloupe), en remplacement de M. Blanger, transféré à l'évêché de Limoges. »

MORT DE LA MÈRE DE LOUISE MICHEL.

La mère de M^{lle} Louise Michel est morte samedi matin.

Agée de soixante-dix-huit ans, elle s'est éteinte après un mois d'horribles souffrances.

M. Clémenceau, prévoyant dès vendredi soir une issue fatale, avait demandé au ministre de l'intérieur l'autorisation pour M^{lle} Louise Michel de passer la nuit près de sa mère. Cette permission fut accordée.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui lundi, à 44 heures.

A l'occasion de l'enterrement civil de la

mère de Louise Michel, les anarchistes de toutes nuances se proposent, dit-on, de faire une manifestation importante.

Un incident d'une certaine gravité s'est produit au banquet des agriculteurs, présidé, à Gisors, par M. Pouyer-Quertier, défenseur des droits protecteurs.

Les toasts allaient être terminés, lorsque le maire de Gisors se leva et porta la santé de la représentation républicaine de l'Eure. La tempête qui avait éclaté au début se déchaîna à nouveau. Sifflets, cris, tapage.

Le tumulte devient tel que les six cents convives prennent leurs pardessus, et le banquet se termine ainsi à huit heures et demie.

Ce maire zélé a commis une insigne maladresse, et le gouvernement lui doit une verte réprimande.

Quelle sottise idée a eue ce fonctionnaire de venir mêler la politique à une question économique ! Où était la nécessité d'une pareille démonstration ?

Mais les républicains sont ainsi faits, qu'ils ne voient que la politique, ne jurent que par la politique, fourrent la politique partout, sans s'apercevoir que la politique empoisonne tout, et que c'est elle qui perd le pays !

UN BALLON D'ESSAI

On a parlé, il y a quelque temps, d'un projet de voyage de M. de Bismarck à Paris. Cette nouvelle n'a été lancée que pour tâter l'opinion et savoir comment le grand-chancelier serait accueilli en France.

Nous trouvons dans la *Perseveranza* de Milan des détails assez curieux à ce sujet :

Dans les premiers jours de décembre, le prince de Hohenlohe aurait fait une visite à M. Jules Ferry. Après avoir parlé de la conférence africaine et d'autres choses encore, l'ambassadeur aurait dit que le chancelier avait l'intention d'accompagner sa femme dans le Midi de l'Europe, et que peut-être son choix s'arrêterait sur Nice.

M. Jules Ferry répondit immédiatement que cette détermination du chancelier lui ferait grand plaisir, et qu'il chercherait de son côté à rendre le séjour du chancelier et de sa femme à Nice aussi agréable que possible.

« En allant à Nice, continua le prince de Hohenlohe, le chancelier pourrait bien passer quelques heures à Paris. Qu'en pensez-vous ? »

Très-flatté dans sa vanité, mais inquiet aussi des conséquences qu'un semblable voyage pourrait avoir, M. Ferry répondit, cependant, en acceptant l'entrevue proposée par l'ambassadeur. Il déclara que la visite du prince de Bismarck lui serait fort agréable et pria le prince de Hohenlohe d'être son interprète à Berlin dans ce sens.

Mais à Berlin, toujours d'après le correspondant de la *Perseveranza*, on ne manifesta pas tant d'empressement ; et, finalement, le prince de Hohenlohe annonça à M. Ferry

que le prince de Bismarck avait remis sa visite à Paris à une autre époque.

Telle est la version de la *Perseveranza*, que nous notons à titre de simple renseignement.

Le TREMBLEMENT de TERRE

EN ESPAGNE

Les nouvelles les plus navrantes arrivent à Madrid de tous côtés. Les secousses, comme le disent les dépêches suivantes, ont beaucoup moins d'intensité, mais elles n'ont pas encore complètement cessé et les malheureuses provinces du midi de l'Espagne restent toujours sous la menace d'une complète subversion.

Madrid, 3 janvier.

De nouvelles secousses ont été ressenties aujourd'hui à Grenade. La population s'est enfuie complètement effolée. Il résulte des derniers avis que ces secousses ont été moins violentes. L'Alhambra n'a pas souffert.

Le nombre des victimes connu jusqu'ici pour la seule province de Grenade, depuis le 25 décembre, s'élève à 940.

On évalue à plus de 450 le nombre des enfants morts en Andalousie par suite de la catastrophe.

Un mouvement souterrain, dont les ondules étaient dirigées de l'ouest à l'est, s'est produit hier soir du côté de Valence. Il a eu, entre autres effets, celui de faire déborder un puits, mais aucun dégât sérieux n'est signalé.

Les dépêches officielles de ce matin annoncent que, dans les douze dernières heures, les tremblements de terre n'ont pas recommencé dans les villes de Malaga et de Grenade ; mais ils continuent à Algarrobo, Comarès, Casabermeja et Canilas.

Deux fortes secousses se sont produites hier à Nerja (province de Malaga). Une partie de la ville est en ruine.

Le mouvement souterrain que l'on a senti du côté de Valence s'est propagé à une grande distance, en suivant le littoral de la province de Valence.

La famille royale a envoyé 55,000 francs pour les victimes des tremblements de terre en Andalousie.

Des télégrammes privés rapportent qu'à Albuñuelas, province de Grenade, il y a eu 420 victimes.

On travaille partout à retirer les cadavres.

Le préfet de Malaga vient de télégraphier que les secousses de tremblement de terre continuent à se faire sentir à Algarrobo et Casavermeja.

La faim, la misère et le manque d'asiles rendent la situation plus difficile.

A cause de la panique, les maires sont obligés d'employer les prisonniers à l'extraction des cadavres et à l'enlèvement des décombres.

Le calme renaît à Malaga, où on n'a senti aucune nouvelle secousse.

— C'est, dit-il, l'histoire du carrefour de la Mort-au-Brac. Vous la connaissez, je crois ?

— Oui, un peu. Mais cela ne fait rien, nous l'entendrons de nouveau avec plaisir.

— Ne t'assieds donc pas si loin sur cette pierre en long, dit Pouplard à Besson.

— Pourquoi donc ? on y est très-bien.

— Tu vas le savoir tout à l'heure. Approche-toi de nous... Mais quel vent, mes enfants ! Comme cela gronde en forêt ! Si la pluie tombe, nous ne serons pas à l'aise.

— On est toujours à l'aise pour faire justice, dit Jacques Faucheur.

— Tu as raison, mon Jacques ; c'est ce que nous disions, nous aussi, le 25 janvier 1835 ou 1836, à minuit, à ce même carrefour, où nous étions réunis une vingtaine.

Et quel temps il faisait, mes enfants ! de la neige, de la pluie, du vent qui cassait les branches ! J'en frémis encore quand j'y pense.

Voilà ce qui s'était passé.

Mathurin avait cru qu'en ne saurait jamais que c'était lui qui avait dénoncé Christophe ; mais voilà qu'un jour, un an ou dix-huit mois après, un gendarme apprit à l'aubergiste de Villaines que le pauvre Christophe était mort de désespoir dans sa prison, et il raconta comment les choses s'étaient passées.

Alors l'aubergiste prévint le vieux père Loyau,

qui était, en ce temps-là, comme je le suis maintenant, mes enfants, le doyen des braconniers.

Ce ne fut pas long, allez ! On allait plus vite en besogne alors qu'aujourd'hui. Le vieux Loyau avertit les camarades et leur donna rendez-vous ici, pour le soir ; il invita aussi Mathurin, qui pourtant ne braconne plus depuis son mariage, parce qu'il avait des remords, et il l'amena même avec lui.

Sitôt que nous fûmes tous arrivés, le vieux père Loyau nous dit qu'il fallait faire justice d'un camarade qui avait trahi son ami, l'avait fait mourir en prison, et lui avait volé sa femme.

Alors, Mathurin, qui vit bien ce dont il s'agissait, se leva de la pierre où il était assis, et qui était cette pierre longue où tu étais tout à l'heure, Jean Besson.

— Ah ! mille tonnerres ! s'écria celui-ci, je ne suis pas un traître, moi !

Et Besson se leva, étendant la main comme pour faire serment.

— On le sait bien, on le sait bien, dit le père Pouplard en obligeant le pauvre garçon à s'asseoir.

— Continuez ! continuez ! dirent à la fois tous les braconniers.

Un grand silence se fit de nouveau, et le vieillard acheva son étrange histoire :

— Mathurin se leva donc et voulut s'enfuir en forêt. Mais le père Loyau, qui était pourtant bie-

vieux, le retint par la blouse qui recouvrait son paletot.

Mathurin glissa dans la neige, mais aussitôt il se releva, et, avant que nous ayons pu accourir jusqu'à lui, il asséna un coup de bâton formidable sur la tête de Loyau, en criant :

— Tiens, vieil assassin, voilà la justice !

Le père Loyau tomba à la renverse, en disant :

— Je suis mort !

Et je vois encore le sang qui s'échappait de sa bouche, et ses jambes qui s'agitèrent, et ses mains qui battaient comme cela dans le vide !...

— Quelle horreur ! s'écria Besson.

— Qu'en avez-vous fait ? demanda Faucheur, qui se leva, pour dissimuler son émotion et raffermir ses jarrets.

Tous les assistants suivirent son exemple, et se rapprochèrent du père Pouplard qui essayait la sueur moite de son front.

— Ah ! mes amis, dit le vieillard, ce souvenir-là, voyez-vous, est gravé dans ma mémoire, et cela me fait du bien de vous raconter ces détails... Vous allez voir si vous auriez agi comme nous.

Nous étions, vous ai-je dit, une vingtaine de vigoureux gaillards. En une seconde, Mathurin fut pris et attaché avec des mouchoirs. Puis, deux d'entre nous emportèrent le père Loyau chez lui et on fit courir le bruit que le bonhomme avait été pris d'hémorragie.

Le plus vieux, après Loyau, c'était Mariteau, qui essaya de nous calmer. Mais c'était impossible. Nous croyions le père Loyau mort : c'était trop de crimes pour un seul homme, et il ne nous vint pas un instant la pensée de faire grâce.

D'ailleurs, c'était bien l'opinion de Mathurin lui-même, car il criait à tue-tête :

— Tuez-moi donc, brigands ! Tuez-moi donc !

— C'était pour appeler du secours, murmura Besson.

— Peut-être bien, reprit Pouplard.

Enfin, il y eut une votation, et à l'unanimité Mathurin fut condamné à mort.

Le plus jeune d'entre nous mit une forte charge de plomb dans le fusil de Mathurin, et se prépara à faire l'exécution.

Alors Mariteau s'approcha de la pierre sur la quelle on avait étendu le misérable et lui dit :

— Fais tes prières, Mathurin !

Mais Mathurin répondit en criant au secours et en blasphémant.

Alors Mariteau se tourna vers nous, et dit :

— A genoux, les gars, si vous m'en croyez ; nous les ferons pour lui, les prières.

Et tous, mes enfants, là où vous êtes, nous nous mîmes à genoux et nous fîmes une prière, comme à notre première communion.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 janvier.
Hausse sur toute la cote de nos bonnes valeurs. Les rentes sont : le 3 0/0 à 79.50, l'amortissable à 81.92 1/2, le 4 1/2 à 109.50. L'italien atteint le cours de 99.60. Le Crédit Foncier toujours ferme à 1,335. Les Obligations Foncières et Communales sont très-demandées, les capitaux provenant du coupon du 1^{er} janvier recherchent ces valeurs. La Banque d'Escompte de Paris suit son mouvement de progression à 565. La Société Générale au cours de 468.75 est très-demandée. La Banque de France cote 5,080. Le Crédit Lyonnais fait 522.50, c'est une des rares valeurs qui contraste avec toute la cote. La Foncière Lyonnaise, affaire nulle. La Banque de Paris est ferme à 740. Le Suez, à 1,841.25, ne retrouve pas les clients des beaux jours. Le Panama cote 487.50. Bonne fermeté sur les valeurs de nos grands chemins : Nord à 1,660, Lyon à 1,232, Orléans à 1,328, Midi à 1,177, Est à 775, Ouest à 845.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous apprenons avec plaisir que M. Jules Breton, directeur des Théâtres d'Angers et de Saumur, vient d'être nommé officier d'Académie.

Cette haute distinction fait le plus grand honneur à l'habile mandataire de l'Association artistique d'Angers, qui, par son intelligence et ses capacités administratives, a su élever la scène angevine au niveau des plus grands théâtres de Paris.

Que M. Breton veuille bien recevoir ici toutes nos félicitations.

École de Cavalerie de Saumur.

MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 27 décembre 1884, la médaille militaire a été décernée aux militaires dont les noms suivent, appartenant à l'École d'application de cavalerie :

MM.

- Larrivé, chef armurier, 23 ans de services, 4 campagne.
- Fromentin, cavalier de manège, 25 ans de services.
- Lebrunie, cavalier de manège ; 25 ans de services.
- Keller, cavalier de manège ; 25 ans de services, 4 campagne.

MUTATION.

Par décision ministérielle du 30 décembre, M. Jaussaud, lieutenant en 4^e à la 8^e batterie du 5^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été classé à la 6^e batterie dudit régiment. — Continuera à suivre les cours de l'École précitée en qualité d'officier d'instruction.

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR.

Deux cents délégués conservateurs environ se sont trouvés à la réunion prépara-

toire convoquée à Angers pour hier, à la salle Chauveau.

Après constitution du bureau, il a été proposé de voter sur la candidature de l'honorable M. Blavier.

493 délégués ont pris part au vote ; M. Blavier a obtenu 485 voix ; les 8 autres suffrages se sont répartis sur deux ou trois autres noms. En outre, il a été donné lecture de 40 lettres de délégués, qui, en s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion, déclarent adhérer à la candidature de M. Blavier.

En conséquence, M. A. Blavier a été proclamé candidat des conservateurs pour l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Achille Joubert.

Le lendemain de l'ordination de Noël, une pieuse assistance était réunie à la chapelle des catéchismes, à l'église Saint-Sulpice (Paris), pour la première messe de M. le comte d'Hedouville, ancien capitaine instructeur à l'École de cavalerie.

M. d'Hedouville se comporta avec une extrême bravoure pendant la guerre de 1870. Il quitta ensuite l'armée et, il y a quelques années, il se résolut à entrer dans les ordres.

Ordonné prêtre à la dernière ordination, il avait invité à sa première messe ses anciens compagnons d'armes. L'un d'eux, capitaine d'état-major, a fait fonctions d'enfant de chœur.

L'allocution prononcée par M. l'abbé d'Hedouville a laissé dans tous les cœurs une touchante impression.

JEUNE FILLE AMPUTÉE DES DEUX BRAS.

Les journaux du Mans nous rapportent un épouvantable accident, qui a eu lieu à Chemiré-le-Gaudin :

« Une jeune fille de 18 ans était occupée à charger un wagon de pommes avec son père, au moment du passage du train qui se dirigeait sur Sillé-le-Guillaume. En manœuvrant, le train tamponna rudement le wagon de pommes ; et la pauvre enfant, jetée sous les roues par le choc, eut les deux bras littéralement broyés.

» M. le docteur Ledrain, de Loué, qui se trouvait dans le train, s'est empressé de lui donner les premiers soins et de l'accompagner à Sillé, où elle fut immédiatement hospitalisée ; puis, avec l'assistance de deux autres médecins, l'amputation des deux bras a eu lieu séance tenante. L'infortunée jeune fille a supporté cette terrible opération avec un courage vraiment surprenant. »

Théâtre de Saumur.

DE CASTON.

C'est jeudi prochain 8 janvier (et non mercredi comme on l'avait annoncé par erreur), que M. de Caston donnera séance au théâtre de notre ville. Tous ceux qui voudront passer une soirée amusante, agréable, choisie, ne manqueront pas de répondre à l'appel du maître, qui réserve pour cette

représentation une foule de tours les plus curieux. Qu'on le sache, M. de Caston n'est pas un de ces prestidigitateurs qui réussissent les expériences à peu près ou avec peine ; tout s'accomplit, à sa main, avec une facilité étonnante et une dextérité électrique. Vous regardez, vous êtes sûr, et ce n'est plus ça. Théurgie, fantasmagorie, magie indienne, chaldéenne, égyptienne, forment la première partie du programme. La seconde partie n'est pas moins intéressante ; elle se compose de spiritisme, mnémotechnie et se termine par les tables tournantes. Suivez un conseil, lecteur ; allez applaudir M. de Caston. Oui, suivez ce conseil, et M. de Caston vous intéressera, vous charmera, vous ravira. X...

Ce soir lundi, la troupe d'Angers nous donne une représentation de LA GLU, drame en 6 actes, de M. Jean Richepin, représenté pour la première fois, à l'Ambigu, il y a deux ans à peine.

La scène se passe en Bretagne, dans la presqu'île du Croisic.

Publications de mariage.

Julien-Louis Blotou, vigneron, de Saumur, et Marie-Louise Darragon, domestique, de Reugny (Indre-et-Loire).

Alexandre Hiaux, maréchal-ferrant, de Ménéac (Morbihan), et Joséphine Bouliissière, lingère, de Saumur.

Alphonse Blandin, journalier (veuf), et Marie-Aimée Rambert, couturière, tous deux de Saumur.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. — Les amateurs de conserves au naturel y trouveront un choix exceptionnel de Petits Pois, Haricots verts, Asperges, Cèpes, etc. — Articles recommandés : Petits Pois et Haricots verts à 95 cent. la botte d'un litre.

BIBLIOGRAPHIE

Voici la saison des bals et des fêtes, c'est donc le moment de recommander spécialement Nuage de Dentelle, valse, dernier grand succès de JULES KLEIN, notre Strauss français.

Citons aussi les plus jolies valse de l'auteur de « Fraises au Champagne, » depuis Vierge de Raphaël, Diamants du Cœur, Parfums Capiteux, Pazza d'Amore, Au Pays-Bleu, Patte de Velours, Neige et Volcan, Cerises Pompadour, jusqu'à la délicieuse gavotte « Royal-Caprice, » et les polkas « Cœur d'Artichaut et Peau de Satin. »

Arrangée pour le chant, pour soprano ou mezzo-soprano, Fraises au Champagne fait fureur dans tous les salons, avec les diverses éditions de Nuage de Dentelle (à 2 m., à 4 m., édition simplifiée).

PARIS, COLOMBIER, Editeur, 6, rue Vi-

viennne. Chaque œuvre franco, contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste.

CONSEILS ET RECETTES.

LA PEINTURE AU SABLE.

Donnez au bois une couche de la couleur la plus commune, huile et ocre ; saupoudrez là-dessus, au tamis ou à la main, du sable très-fin. La couleur en prendra ce qu'elle pourra, et en secouant le bois, le surplus du sable tombera. Vous laisserez sécher, ce qui ne prendra guère de temps à cause du sable mêlé à la couleur, — et après cela, vous donnerez une seconde couche, verte ou autre, à votre goût, de l'épaisseur de la première et que vous sablerez de la même façon.

Vous aurez par ce procédé des bancs de jardins, des passerelles, des portes, des volets, etc., qui deviendront d'une solidité extraordinaire, quand même ils seraient en bois blanc, sapin, peuplier, etc.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 5 janvier 1885,

LA GLU

Drame en SIX actes, de Jean Richepin.
Au 4^e acte, La Ronde des Sardinières, chantée par M. LAMY et toute la troupe.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

TOUS LES JOURS, DE 9 A 6 HEURES.

Marché de Saumur du 3 Janvier

Blé nouveau (l'h.)	—	—	Huile de noix	50	120	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	14	50	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	—	— lin	50	—	—
Halle, moy ⁿ .	77	14	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	11	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge	65	12	Luzerne	—	780	—
Avoine h. bar.	50	9	Paille	—	780	40245
Fèves	75	12	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	35	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	28	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	—	qualité (52 k. 500)	40	—	—
Chenevis	50	—	2 ^e	—	38	—
Farine, culas	157	44	3 ^e	—	36	—

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

« Je me lève à huit heures, je déjeune chez moi ; ensuite mes professeurs se succèdent jusqu'à midi, heure à laquelle je m'habille et descends au repas de la comtesse et de mon père, lorsqu'il est au château : après le déjeuner, je remonte au salon. Madame de Bourgemont et la dame de compagnie de ma belle-mère m'y donnent des leçons de maintien et de réception. Je retravaille le reste de l'après-midi jusqu'au dîner, s'il fait trop chaud pour se promener... »

« Si le temps est frais, on attelle et je sors en voiture avec Madame de Bourgemont et lady Haberdal. Jamais je ne me promène à pied. Nous parcourons plusieurs lieues de campagne, puis nous rentrons comme nous sommes parties, sans nous être arrêtées nulle part. Je dîne seule, lorsqu'il y a réception d'hôtes ou d'amis, sauf MM. Venzi de Rez, le prince Pasciani, le marquis d'Osbonne et le comte Nino, qui m'ont vus le soir de mon arrivée. La comtesse ne veut pas que je paraisse, ni que l'on me voie dans ses salons et aux fêtes, avant qu'elle m'ait fait faire mon entrée dans le monde. Elle ne

m'y produira qu'à Florence cet hiver, si je satisfais son amour-propre.

« Je n'assiste donc pas aux soirées du château ; je reprends mes livres, j'écris mes devoirs, j'étudie mon piano. Ma bonne tante, qui s'échappe des réunions, vient partager mon thé. A onze heures je me couche, mais M^{me} de Bourgemont retirée, je veille à lire, repasser mes leçons du lendemain, apprendre par cœur les dates rebelles qui ne se casent point dans ma mémoire. Tant d'études, de tension d'esprit me fatiguent bien ; j'ai maigri, mes traits s'allègent, un cercle bleuâtre estompé mes yeux, je suis entièrement changée, mais dussé-je tomber malade, je n'en persévérerai pas moins à beaucoup travailler pour acquérir ce qui me manque : il me désolerais que mes parents eussent honte de moi en me voyant l'objet des railleries de la société dont l'opinion est tout pour eux. Mon éducation doit être en harmonie avec ma fortune et ma naissance, me disent-ils. Bons parents ! n'était la honte que je leur épargne, je modérerais ma soif d'apprendre. A quoi me servira cette instruction, cette éducation de grande dame ? N'en saurais-je pas toujours assez pour toi, Olivier... Il n'y a que la reconnaissance pour me forcer au travail ; mes goûts sont simples, l'étiquette m'ennuie. Avec bonheur, je retournerais en Bretagne. Avec joie je vêtirais de nouveau la bure des paysannes.

« Il m'est doux, le soir, de fuir mes appartements de soie et d'or, d'errer dans les jardins soli-

itaires en rêvant au pays, en songeant à vous... Mère aimée, mère chérie, que je pense à vous !... Que faites-vous, alors que sous les lauriers roses, accoudée sur le marbre poli du bassin aux eaux jallissantes où se baignent les blanches colombes d'Italie, je me reporte par la pensée à Langadec ? Vous veillez aussi aux pieds des blonds genêts du courtif fleuri de la ferme. Le ruisseau invisible chante dans la clairière, le vent secoue sur vous la neige des blés noirs ; les jeunes filles, sur leur porte, filent la quenouille de lin ; l'air des métairies retentit au bruit des fléaux ; les troupeaux qui tachent la lande traversent le chemin voûté de chèvrefeuilles, d'aubépines, d'églantiers et de roses pimprenelles ; enfin, le grave murmure de la mer couvre la voix de la nature au repos en se brisant sur les grèves, où vos pas creusent le sable sur lequel nos doigts d'enfant traçaient nos noms, que la lame du vieil Océan effaçait dans l'amer baiser de ses lèvres humides... C'est la Bretagne ! c'est vous, ma mère, c'est toi, Olivier, c'est moi ! car je suis là près de vous, je ne vous quitte pas, je vis parmi vous ; écoutez !... L'essaim de mes chers souvenirs voltige autour de vos bruyères, mon cœur soupire, je refoule un sanglot qui éclate, une souffrance inconnue m'étreint ; je donnerais ces lauriers, ces myrtes, ces orangers pour une branche de bruyère ; elle me parlerait de nos promenades du dimanche, du sen-

tier de la chapelle où elle s'est épanouie à l'ombre de l'aubier, de la fontaine qu'elle ombrageait ; elle me parlerait de notre amour.

« Mignonne bruyère, fleur bretonne ! j'étends la main, je veux m'emparer de la brise qui frôle mes cheveux, baise mes joues, car elle a joué dans tes clochettes, caressé tes calices et apporté à la pauvre exilée les senteurs de lait et de miel. Mais, hélas ! mes larmes coulent, petite bruyère ! je ne puis le saisir, et l'embrasser à pleine poitrine, aspirer de toute mon âme ton sauvage parfum. Elle part, suivant le nuage, retournant au pays ; qu'elle soit la messagère de mes regrets, qu'elle te les com-
fie !

« Chers bien-aimés, que je vous aime ! que je vous aime ! que je vous aime ! Prenaz garde de m'oublier, de ne plus penser à moi. Votre oubli me tuerait, je mourrais de douleur !...

« O ma mère ! O mon fiancé ! ne vous indignez pas de ce sentiment de défiance : je suis si loin, je suis si seule... Je suis si folle, quand mes épouvantes de me voir abandonnée de vous me reprennent. Olivier, mère, pardonnez et souvenez-vous de Marielle. »

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 42.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites à la requête de M. René Volland, agissant en qualité de maire de la commune de Brézé, propriétaire, demeurant à Brézé, ayant pour avoué M^e BEAUREPAIRE,

Suivant exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du trois janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré :

1^o A M. le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Saumur ;

2^o A dame Caroline Eveillard, épouse du sieur André Fouassier, propriétaire, avec lequel elle demeure à Brézé, et à celui-ci pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;

3^o A dame Isabelle Beauvill, épouse du sieur Achille Volland, propriétaire, avec lequel elle demeure à Brézé, et à celui-ci pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;

4^o A dame Louise Gasnault, épouse du sieur Louis Trudaine ou Trudelle, cultivateur, avec lequel elle demeure à Brézé, et à celui-ci pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;

5^o A la dame Victorine Pellé, épouse du sieur Valentin Rondeau, instituteur communal, avec lequel elle demeure à Parnay, et à celui-ci pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie, collationnée et enregistrée, d'un acte passé devant M^e Lecompte, notaire à Brézé, le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et transcrit, contenant vente à la commune de Brézé, ce accepté par M. Volland, maire de ladite commune, à ce dûment autorisé par arrêté de M. le Préfet du département de Maine-et-Loire, en date du douze août mil huit cent quatre-vingt-quatre, des immeubles ci-dessous désignés, destinés à l'élargissement du chemin vicinal de grande communication n^o 50 de Saumur à la Motte-Bourbon, dans la traversée du bourg de Brézé, conformément au plan approuvé par le Conseil général de Maine-et-Loire le vingt et un août mil huit cent quatre-vingt-trois,

Savoir, par :

I. M. André Fouassier, propriétaire, et dame Caroline Eveillard, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Brézé :

Une portion de maison, à Brézé, d'une superficie de trente centiares, moyennant le prix de deux mille trente francs.

II. M. Achille Volland, propriétaire, et dame Isabelle Beauvill, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Brézé :

Une portion de maison et cour, à Brézé, d'une contenance de soixante-quatre centiares, moyennant neuf cent soixante-quatre francs.

III. M. Pierre Trudaine ou Trudelles, cultivateur, et dame Louise Gasnault, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Brézé :

Une portion de maison, cour, jardin, à Brézé, d'une contenance d'un are trente-quatre centiares, moyennant dix-huit cent trente-quatre francs.

IV. M. Valentin Rondeau, instituteur communal, et dame Victorine Pellé, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Parnay :

Une portion de cour et jardin de un are quatre-vingt-quinze centiares, moyennant mille quatre-vingt-quinze francs.

Avec obligation pour les vendeurs de démolir et rescinder les maisons et constructions à la limite de l'alignement de la route, à leurs frais, et faire enlever les débris provenant de ces démolitions ;

Et notamment pour les sieurs Louis Volland, Trudaine et Rondeau, de faire un mur de soutènement du chemin à la limite de l'alignement et à veiller à son entretien.

Avec déclaration aux sus-nommés et à M. le Procureur de la République que cette notification leur était faite pour qu'ils aient à répondre, sur ces immeubles, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenables, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, ils seront et demeureront affranchis de toute charge de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il fera publier cette notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil-huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué sousigné.

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le dimanche 11 janvier 1885, à midi et demi,

En l'étude dudit M^e PINAULT, UNE

JOLIE MAISON

Avec Jardin et Boire,

Sise à Saumur, ancienne route de Tours, n^o 31,

Appartenant à M^{me} V^e MORISSEAU, Jouissance de suite

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le 11 janvier 1885, à midi,

En l'étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil,

DU MOULIN DE LA PLANCHE

Situé ville de Bourgueil,

Propre au commerce — 4 paires de meules.

Loyer annuel, 1,800 fr.

Mise à prix : 15,000 fr.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

Etude de M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 18 janvier 1885,

En l'étude et par le ministère de M^e BELDENT, notaire,

UNE MAISON

Située au bourg de la commune de Varennes-sous-Montsoreau,

Comprenant au rez-de-chaussée et au premier étage nombreuses pièces.

Le tout occupé autrefois par M^{me} veuve Rousse-Deschamps.

Vaste cour et jardin. — Entrée en jouissance 2 février 1885. — Toutes facilités de paiement.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. Albert Roussé, propriétaire à Joué, soit à M^e BELDENT.

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

A VENDRE

UN

CHEVAL

11 ans,

Taille moyenne, sans défaut, blanc légèrement pommelé.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

LA MAISON

MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débités de toutes dimensions

Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

AUX ÉLÉGANTS

CHERRISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des

RÉPARATIONS.

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. Lowcay (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnaux, près Saumur.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

ON DEMANDE une bonne cuisinière. S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (11)

ON DEMANDE un bon cocher. S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (12)

UN HOMME marié demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.



Saumur, imprimerie P. GODET.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Entra tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaisons à recommander spécialement : La Femme et la Famille, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.

Le programme comporte deux parties bien distinctes :

Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapisserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS DIVERSES.

Mensuelle, texte seul (grand in-8^o de 32 pages à deux colonnes) : 6 fr. — Étranger : 7 fr.

LA MÈME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale : 14 fr.

Bi-mensuelle, texte seul (deux numéros par mois, chacun de 32 pages à deux colonnes) : 10 fr. — Union postale : 12 fr.

LA MÈME, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr.

PRIMES

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures coloriées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Ajoutons que la Femme et la Famille a pour directrice M^{me} Julie GOURAUD, dont les nombreux ouvrages publiés dans la Bibliothèque Rose de MM. HACHETTE sont si appréciés dans les familles et les maisons d'éducation.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
8	55												
9	13												
1	25												
3	32												
7	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
8	21												
9	37												
12	48												
4	44												
7	4												
10	24												
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.